



**FFMCEI**

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MÉTIERS DU CONSEIL EN IMAGE

# Newsletter

Avril 2014

## LE MONDE DE LA *formation*

Les termes professionnels liés aux métiers de la formation sont nombreux et souvent peu connus du grand public. La FFMCEI a choisi ce mois-ci, de s'interroger sur trois grands types de formation :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La formation en alternance

Parce que le succès d'une formation dépend également de la bonne compréhension de son organisation, développons ces idées.

## Formation *Initiale*

La formation initiale est le premier programme d'études qui conduit à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Elle est dite « initiale » parce qu'elle vise d'abord l'acquisition de compétences par une personne qui n'a jamais exercé la profession pour laquelle elle désire se préparer. Cette formation, de durées variables, peut être accessible par l'un ou l'autre des trois types d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire). Elle est toujours sanctionnée par un diplôme.



## Formation *Professionnelle* Continue

Le terme " formation professionnelle " regroupe à la fois la formation des adultes, mais aussi celle des jeunes. La "Formation Professionnelle Continue" est constituée par l'ensemble des dispositifs de formation s'adressant au public sorti du système scolaire, par opposition à la formation initiale qui repose sur le système éducatif public et privé.

# Formation *Alternance*

La formation en alternance s'exprime au travers du "contrat en alternance". Véritable contrat de travail, ce dernier crée une alliance pédagogique entre un enseignement théorique dispensé par des organismes publics ou privés, et une insertion professionnelle en entreprise pour la réalisation pratique.

Ce contrat peut se présenter sous deux formes :

- Contrat de travail à Durée Déterminée : CDD
- Contrat de travail à Durée Indéterminée : CDI

Sa rémunération est variable selon l'âge et l'ancienneté dans le contrat.

Accessible aux 16 - 25 ans souhaitant par exemple compléter leur formation initiale, le contrat en alternance permet :

- soit d'acquérir une qualification professionnelle.  
C'est ce que nous nommons le contrat de qualification.
- soit de s'adapter à un emploi ou de faciliter l'insertion professionnelle.  
C'est le contrat d'orientation et le contrat d'adaptation.
- soit d'obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel.  
C'est le contrat d'apprentissage.

